

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
2025_15

L'an 2025 et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**Présents** : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : JARRET Jeanine, Mme MICHAUD Jacqueline adjointe, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert, Mr OUZE Bernard.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7

**Absents excusés** : CHARRUE Bernadette

**Absents non excusés** : Mr DEVOUCOUX Paul-Edouard

**Pouvoirs** : CHARRUE Bernadette à Mme MICHAUD Jacqueline

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme MICHAUD Jacqueline

Date de la convocation
26/03/2025

### 2025\_15 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Date d'affichage
26/03/2025

Entendu la présentation faite par M Le Maire, est soumis au vote le compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2024 dressé par Monsieur le Trésorier du SGC de Saint Amand Montrond.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2024 et après avoir entendu le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

Dépense de fonctionnement	168 857.26 €
Recette de fonctionnement	213 592.20 €
Cumul (excédent fonctionnement)	162 775.24 €
<b>Résultat fonctionnement 2024</b>	<b>207 510.18 €</b>
Dépenses d'investissement	30 557.70 €
Recette d'investissement	7 004.66 €
Cumul (excédent investissement)	-2 950.04 €
<b>Résultat investissement 2024</b>	<b>- 26 503.08 €</b>
<b>Total Résultat 2024</b>	<b>162 775,24 €</b>
RAR Dépenses	4668,00 €
RAR Recettes	6240,00 €

**PREVISION D'AFFECTATION du Résultat 2024 :**  
**Au 1068 : 24 931.08 €**  
**Au 002 : 182 579.10 €.**

Après délibération, le Conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2024 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/04/2024  
Le Maire  
David SOUCHET



La secrétaire,  
Jacqueline MICHAUD

